

Ne pas diffuser, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie



Communiqué de presse

Elis annonce ce jour le succès de son augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant d'environ 325 millions d'euros

L'augmentation de capital vient conclure le refinancement du crédit-relais contracté par Elis dans le cadre des acquisitions d'Indusal et de Lavebras

Saint-Cloud, le 9 février 2017 – Elis, leader multiservice de la location-entretien de linge plat, de vêtements de travail et d'équipements d'hygiène et de bien-être en Europe et en Amérique latine, annonce aujourd'hui le succès de son augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires lancée le 19 janvier 2017, qui vient conclure le refinancement du crédit-relais contracté par Elis dans le cadre des acquisitions d'Indusal et de Lavebras, deux acteurs majeurs en Espagne et au Brésil respectivement.

Le montant final brut de l'augmentation de capital (prime d'émission incluse) s'élève à 325 176 649,50 euros et se traduit par l'émission de 25 910 490 actions nouvelles.

A l'issue de la période de souscription, qui s'est achevée le 3 février 2017, la demande totale s'est élevée à environ 853 millions d'euros, correspondant à un taux de souscription de 262,34% :

- 25 790 720 actions nouvelles ont été souscrites à titre irréductible, représentant 99,54% des actions nouvelles à émettre ;
- La demande à titre réductible a porté sur 42 183 211 actions nouvelles et ne sera dès lors que partiellement allouée. 119 770 actions nouvelles (représentant 0,46% des actions nouvelles à émettre) seront ainsi réparties selon un coefficient de 0,003199940025 calculé sur le nombre de droits présentés à l'appui des souscriptions à titre irréductible sans tenir compte des fractions et sans que l'attribution puisse être supérieure à la quantité d'actions demandées à titre réductible.

Conformément à leurs engagements de souscription, Eurazeo¹ et Crédit Agricole Assurances², les deux principaux actionnaires d'Elis à hauteur de 16,9% et 10% du capital respectivement, ont souscrit à l'opération à titre irréductible à hauteur de la totalité de leur quote-part dans le capital social d'Elis, soit un montant combiné d'environ 87 millions d'euros.

Commentant ces résultats, **Xavier Martiré, Président du directoire d'Elis**, a déclaré : « *Nous nous réjouissons du succès de cette augmentation de capital qui a rencontré un accueil très positif auprès des investisseurs institutionnels français et internationaux, illustrant une nouvelle fois leur confiance dans la stratégie et les perspectives de développement international d'Elis. Nous tenons à remercier nos actionnaires pour leur soutien renouvelé.* »

Le règlement-livraison et l'admission aux négociations sur Euronext Paris (compartiment A) des actions nouvelles interviendront le 13 février 2017. Les actions nouvelles porteront jouissance courante et donneront droit, à compter de leur émission, à toutes les distributions décidées par Elis à compter de cette date. Elles seront, dès leur émission, immédiatement assimilées aux actions existantes d'Elis et seront négociées sur la même ligne de cotation (FR0012435121).

A l'issue de l'augmentation de capital, le capital social d'Elis sera composé de 139 916 657 actions et s'établira à 1 399 166 570 euros.

¹ A la date de lancement de l'augmentation de capital, Eurazeo détenait directement 0,8% du capital d'Elis, et 16,1% par l'intermédiaire de sa filiale Legendre Holding 27.

² A la date de lancement de l'augmentation de capital, Crédit Agricole Assurances détenait 10% du capital d'Elis par l'intermédiaire de sa filiale Predica.

Ne pas diffuser, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie

Elis a pris un engagement d'abstention pour une période se terminant 180 jours calendaires après la date de règlement-livraison de l'augmentation de capital sous réserve de certaines exceptions.

Eurazeo, Legendre Holding 27 et Crédit Agricole Assurances (via sa filiale Predica) ont chacun consenti un engagement de conservation portant sur l'ensemble de leur participation respective dans le capital d'Elis pour une période se terminant 90 jours calendaires après la date de règlement-livraison de l'augmentation de capital, sous réserve de certaines exceptions.

L'augmentation de capital (hors engagements de souscription susvisés) était garantie par un syndicat bancaire comprenant BNP PARIBAS, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, Deutsche Bank, HSBC et Société Générale Corporate & Investment Banking agissant en qualité de Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés.

Information du public

Le prospectus rédigé en langue française, ayant obtenu de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le visa numéro 17-022 en date du 18 janvier 2017 et constitué (i) du document de référence d'Elis enregistré auprès de l'AMF le 13 avril 2016 sous le numéro R.16-019, (ii) de l'actualisation du document de référence déposée auprès de l'AMF le 18 janvier 2017 sous le numéro D.16-0083.A01 et (iii) d'une note d'opération (incluant le résumé du prospectus), est disponible, sans frais, auprès d'Elis (5 boulevard Louis Loucheur – 92210 Saint-Cloud) ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site Internet de la société (www.corporate-elis.com).

Elis attire l'attention du public sur les facteurs de risque présentés au chapitre 2 du document de référence, au chapitre 2 de l'actualisation du document de référence et au chapitre 2 de la note d'opération.

Contact

Nicolas Buron, Directeur des Relations Investisseurs - Tél : +33 (0)1 75 49 93 93 - nicolas.buron@elis.com

Avertissement

Elis attire l'attention du public sur les facteurs de risques décrits au chapitre 2 du document de référence, au chapitre 2 de l'actualisation du document de référence et au chapitre 2 de la note d'opération, disponibles sans frais au siège social d'Elis, au 5, boulevard Louis Loucheur – Saint-Cloud (92210), France, ainsi que sur le site internet d'Elis (www.corporate-elis.com) et sur le site internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org), avant de prendre toute décision d'investissement. La concrétisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet négatif sur les activités, la situation, les résultats financiers ou les objectifs du Groupe ou sur le prix de marché des actions d'Elis.

Ni ce communiqué, ni aucune des informations qu'il contient, ne peut être diffusé au public dans un pays dans lequel il doit être satisfait à une quelconque obligation d'enregistrement ou d'approbation. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) dans un quelconque pays (autre que la France) dans lequel de telles démarches seraient requises.

Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre ou une sollicitation d'offre de vente ou de souscription de valeurs mobilières imposant l'établissement d'un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée, notamment par la Directive 2010/73/UE dans la mesure où cette Directive a été transposée dans les États membres de l'Espace Économique Européen (ensemble, la « Directive Prospectus »).

S'agissant des États membres de l'Espace Économique Européen autres que la France (les « États membres ») ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces États membres. Dans les États membres autres que la France, le présent communiqué de presse s'adresse exclusivement à des « investisseurs qualifiés » et agissant pour leur propre compte au sens de la Directive Prospectus et de toute mesure de transposition mise en place dans les États membres concernés.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, diffusé ou distribué, directement ou indirectement, aux

Ne pas diffuser, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie

États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie. Ce communiqué et les informations qu'il contient ne constituent pas une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription, de titres financiers dans lesdits pays.

La diffusion, publication ou distribution de ce communiqué dans certaines juridictions peut être sujette à des restrictions en vertu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Dès lors, les personnes situées dans les juridictions où ce communiqué est diffusé, publié ou distribué doivent se tenir informées desdites dispositions légales et réglementaires et s'y conformer.

Ce communiqué et l'information qu'il contient ne sont pas publiés et ne doivent pas être diffusés aux États-Unis. Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente, ou une sollicitation d'offre d'achat ou de souscription, de titres financiers aux États-Unis. Les titres financiers auxquels il est fait référence n'ont pas été et ne seront pas enregistrés au titre du *U.S. Securities Act* de 1933, tel que modifié, et ne peuvent être offerts, exercés, ni cédés aux États-Unis sauf en cas d'enregistrement ou d'exemption d'enregistrement conformément au *U.S. Securities Act*. Elis n'a pas l'intention d'effectuer une quelconque offre publique de ses valeurs mobilières aux États-Unis.

Au Royaume-Uni, le présent communiqué est uniquement diffusé et est uniquement destiné aux « investisseurs qualifiés » (au sens de la section 86(7) du *Financial Services and Markets Act 2000*) qui sont (i) des « *investment professionals* » répondant aux dispositions de l'article 19(5) du *Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005* (tel qu'amendé) (« Ordonnance ») ou (ii) des personnes répondant aux dispositions de l'article 49(2)(a) à (d) de l'Ordonnance (« *high net worth companies* », « *unincorporated associations* », etc.) (toutes ces personnes étant ensemble dénommées les « Personnes Habilitées »). Ce communiqué est adressé seulement aux Personnes Habilitées. Tout investissement ou toute activité d'investissement auquel ce communiqué fait référence ne s'adresse et ne peut être réalisé qu'avec des Personnes Habilitées.

Au Canada, le présent communiqué est destiné uniquement aux investisseurs dans les provinces canadiennes qui sont des investisseurs accrédités (*accredited investors*), tel que ce terme est défini dans le Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus (*National Instrument 45-106 Prospectus Exemptions*) ou dans la sous-section 73.3(1) du *Securities Act (Ontario)*, ainsi que des clients autorisés (*permitted clients*), tel que ce terme est défini dans le Règlement 45-106 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites (*National Instrument 31-103 Registration Requirements, Exemptions and Ongoing Registrant Obligations*).

BNP PARIBAS, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, Deutsche Bank AG, London Branch, HSBC Bank plc et Société Générale agissent pour le compte d'Elis exclusivement dans le cadre de l'augmentation de capital et ne considéreront aucune autre personne comme leurs clients respectifs et ne peuvent être tenus à l'égard d'un quelconque tiers de fournir la même protection qu'à l'un quelconque de leurs clients ou de fournir des conseils dans le cadre de toute offre de valeurs mobilières ou concernant le contenu de ce communiqué ou toute opération, convention ou autre sujet auxquels il est fait référence dans le présent communiqué.